



## QUARTIERS DURABLES CITOYENS - PARTICIPATIEVE DUURZAME WIJKEN

### Conseil des quartiers du 14 avril 16

Compte rendu des échanges et décisions prise par le Conseil des Quartiers Durables Citoyens concernant les demandes de subsides déposées dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers Durables Citoyens »

---

#### Membre du Conseil présents :

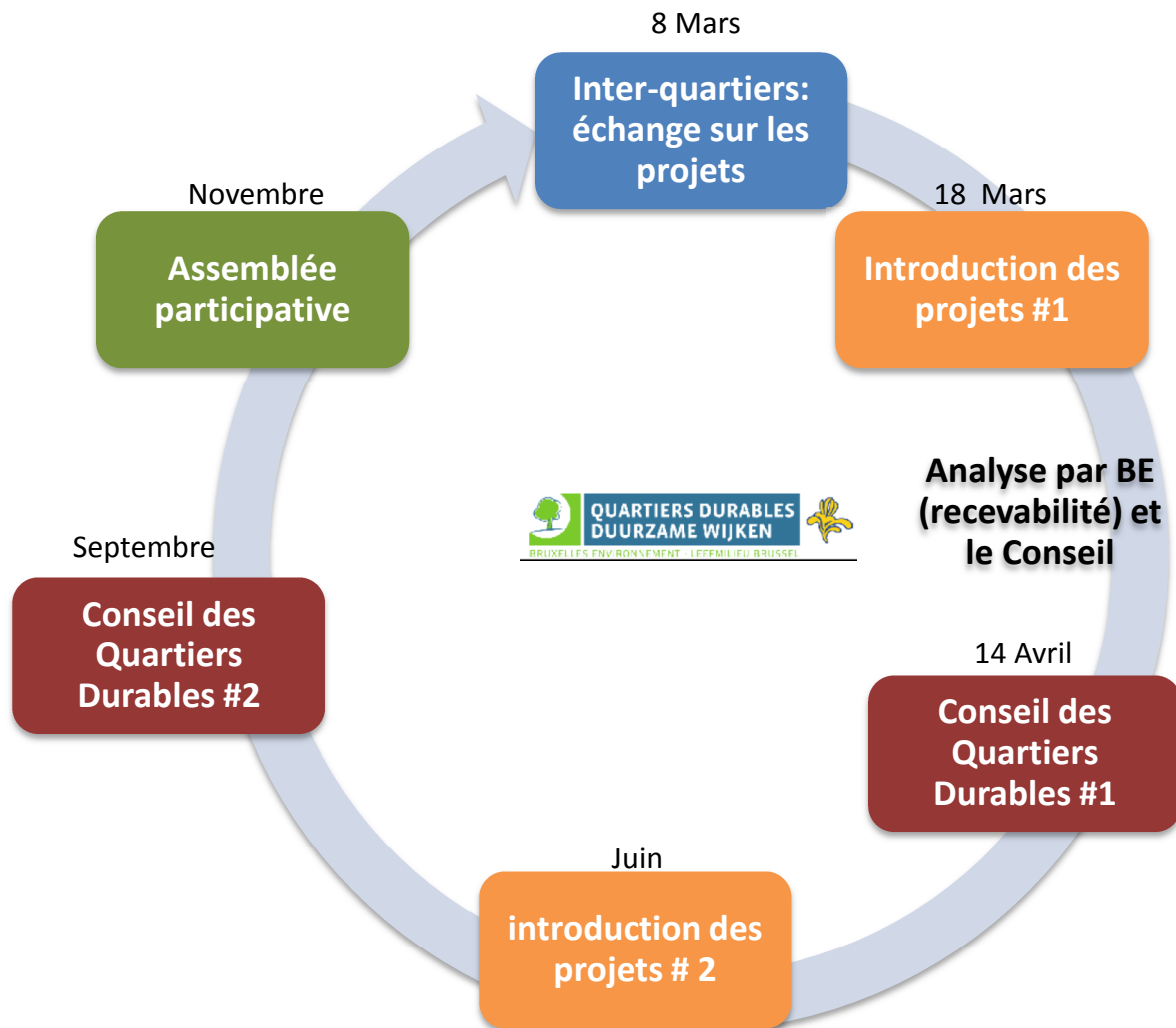
- Orlando – Periferia (accompagnement des quartiers durables et du budget participatif)
- Cordelia Orfinger – EcoRes (coordination de l'accompagnement des quartiers durables)
- Nour Koumi – cabinet de la ministre Céline Frémault
- Fabrice Lesceu – responsable de l'appel à projets à Bruxelles-Environnement
- Roland – QDC « Neptune »
- Priscilla Vollemap – habitante du Quartier Scheut (Anderlecht), a fait partie du comité de sélection du BP du contrat de quartier Scheut (analyse croisée avec Paul Veldekens)
- Bruno Lambinet – QDC « Renversant Maelbeek »
- Félicien Kayinamura –QDC « Cité modèle »
- Virginie Jourdain–QDC Bon Air
- Etienne Christiaens– QDC Messidor

Membre du conseil absent : QDC Coin du balai

Le conseil s'est déroulé à Mundo-B le 14 avril 2016 de 18h00 à 21h00.

Le présent document reprend en synthèse les éléments discutés, les recommandations et les décisions prises par le Conseil pour chaque projet.

Rappel du calendrier du processus de l'appel à projet et du budget participatif :



Dépôts de feuilles de route :

- Le 18 mars – uniquement pour les quartiers durable des anciens appels à projet et n’ayant plus de subsides en cours (AP1-AP5)
- Le 27 juin – pour tous les quartiers durables (AP1-AP7)

C’est ce premier dépôt de feuille de route qui concerne le présent Conseil des Quartiers durables.

### Remarques :

Trois remarques sont émises par le Conseil :

- Le calendrier pour le dépôt des projets était très restreint et rendait difficile le montage de dossier de qualité, ce qui explique le faible nombre de projet soumis.
- Le Conseil questionne aussi la clarté sur le niveau d’exigence en terme de chiffrage et de besoin de devis pour présenter le budget. Au vu du délai court, l’obtention de devis était difficile, quid de la flexibilité par rapport à cette exigence ? A clarifier au niveau du règlement.

- Le Conseil questionne la dynamique qui avait eu lieu précédemment de proposer des vidéos présentant les projets au conseil : A l'époque, c'était une opération ponctuelle qui bénéficiait de l'opportunité d'un travail d'étude d'un groupe d'étudiantes. Par ailleurs certains membres soulignent le temps nécessaire pour réaliser de tels supports et le fait qu'une telle démarche risque de discriminer les plus habilités et les moins habilités. Le Conseil suggère la proposition de demander à l'avenir l'illustration du contexte des projets avec des photos.
- Le conseil questionne également le délai entre la rencontre inter-quartiers et la remise des feuilles de route (10 jours dans le cas présent). La rencontre inter-quartier doit permettre de présenter un dossier de projet en cours de développement afin de pouvoir l'améliorer suite aux remarques des autres quartiers. En 10 jours, il est très difficile pour les quartiers de pouvoir se réunir et faire évoluer la feuille de route. Un plus grand délai est absolument nécessaire.

## Rappel des critères d'analyse :

*Le/les projet(s) doit/doivent respecter quatre critères afin d'être recevable(s) dans le cadre du budget participatif. Le respect de ces critères est évalué par Bruxelles-Environnement.*

1. Les projets s'inscrivent dans la perspective du développement durable du quartier et doivent bénéficier à l'ensemble de ses habitants. Ils respectent le cadre général de l'appel à projets (cfr ci-dessus §1) ;
2. Le montant total de la demande de financement ne peut pas dépasser 15.000 euros TVAC par quartier ;
3. Chaque projet doit être porté par un groupe composé d'une personne référente et de deux suppléants au minimum (groupe pilote) ;
4. Pour des projets concernant l'utilisation d'un terrain ou l'intervention dans l'espace public, fournir les autorisations nécessaires et/ou conventions (commune, propriétaire du terrain...).

Pour autant que cela soit possible, le budget participatif peut soutenir des projets qui font débat. Si nécessaire, l'administration de Bruxelles-Environnement et le Cabinet de tutelle évaluent les limites du soutien apporté, en dialogue avec le quartier.

*Ensuite, s'ils sont recevables, le Conseil des Quartiers Durables Citoyens évalue la qualité des projets sur base de 4 critères :*

1. Le projet est pertinent par rapport aux enjeux et aux ressources identifiés pendant la phase d'état des lieux partagé, aux capacités du groupe pilote à mener le projet à son terme sur le périmètre identifié ;
2. Le groupe pilote propose une stratégie pour pérenniser le projet dans le temps, y compris au-delà de l'appel à projet;
3. Le projet a un impact potentiel à moyen et long terme sur le quartier (environnemental, social, économique, changement de comportement individuel et collectif, amélioration du cadre de vie, renforcement de dynamiques citoyennes...);
4. Les moyens demandés pour la mise en œuvre du projet (budget et expertise) sont cohérents au regard des résultats espérés.

## Position du conseil

L'ensemble des demandes de subsides ont été lues et analysées par tous les membres du Conseil sur base des critères et priorités établis dans le règlement. Chaque décision a été prise après un échange de points de vue et des arguments de chacun en veillant à tendre vers le consensus. Le Conseil avait le choix entre trois décisions:

- **Accepter le projet sans condition:** le projet est accepté avec la possibilité d'attirer l'attention sur quelques aspects utiles mais qui ne conditionnent pas l'octroi des subsides.
- **Accepter le projet sous condition(s) :** le projet est accepté moyennant des conditions qui conditionnent l'octroi des subsides (la révision ou la précision de certains aspects tels que les objectifs, le budget, planning, moyens mis en œuvre...). Le coach a alors le mandat d'accompagner le groupe porteur pour intégrer les recommandations et répondre aux conditions en lien avec Bruxelles-Environnement.
- **Refuser le projet :** le projet est refusé et ne peut pas prétendre aux subsides pour cette phase. Il peut être invité à clarifier le projet sur certains aspects pour resoumettre le projet à l'occasion de la deuxième possibilité de dépôt de projet en juin.

## Analyse des projets :

### Chant d'oiseaux

#### Point de vue global sur le projet

Les membres du conseil estiment que ce projet est très intéressant car il propose de répondre à un besoin transversal à tous les Quartiers Durables Citoyens qui est l'envie de faire connaître les activités d'un groupe citoyen, de sensibiliser et de générer des envies chez de nouvelles personnes d'y participer et/ou de proposer de nouvelles idées.

La question se pose de savoir si le projet tel que présenté ne devrait pas davantage faire un choix entre la sensibilisation ou la mobilisation. En fonction de ce choix, la manière de mettre en œuvre les séances devra probablement être plus spécifique : le choix du ou des lieux, le choix des heures de projection et de débat (quel type, avec qui, comment, etc.), les canaux d'information, des partenaires comme des écoles par exemples pour de la sensibilisation, etc.

Les projections représentent un montant élevé qu'il sera à terme difficile de pouvoir offrir à tous les quartiers. Les membres du Conseil voient donc cette proposition comme un projet pilote dont la méthode et les résultats pourront directement intéresser tous les quartiers. Le Conseil propose que le coach qui accompagnera le projet ait comme point d'attention d'analyser avec le groupe la méthodologie après la première projection afin de réorienter les « modes de faire » pour augmenter le résultat potentiel et in fine émettre des recommandations pour l'ensemble des quartiers. `

Si dans les recommandations qui suivent certaines sont directement en lien avec le budget, le Conseil, dans un souci de permettre une réalisation optimale de ce « projet pilote », accorde toutefois la possibilité que ne soit réalisées que 2 projections-débats au lieu de 3.

#### Décision du Conseil :

Le Conseil donne son accord sur le projet **sous deux conditions** :

1. Le projet est accepté comme projet pilote pour évaluer l'efficacité d'une telle démarche. Cela nécessitera une **remontée des résultats vers la dynamique** des Quartiers durables à organiser en collaboration avec le coach;
2. Le Conseil estime le budget trop élevé par projection et demande au quartier de **réduire le budget de minimum 500€/projection** (soit 1.500 euros au total) avec l'aide d'un coach. La demande de subside ne pourra pas être faite sans ce nouveau budget. Pour cela le Conseil propose quelques pistes pour y arriver :

- Les frais de communication peuvent baisser :
  - Pour le poste impression, on propose de voir via des systèmes d'impression sur internet ou via un photocopieur (2plicata\_ [www.2plicata.com](http://www.2plicata.com)). Voir aussi tarification par exemple chez « [www.onlineprinters.com](http://www.onlineprinters.com) » (ex : 5000 exemplaires recto/verso couleur format A5 pour 60€ et 300 posters couleur format A2 pour 61€)
  - Pourquoi ne pas bénéficier du magazine de la commune pour rationaliser le budget communication ? Cela permettrait de toucher toute la commune et d'avoir plus de monde à la projection.
- Si le théâtre peut bénéficier de la vente de snack et boissons, ce poste dans le budget devrait être évité ;
- Explorer la possibilité d'avoir une assurance gratuite via des associations
- Prendre en compte dans le budget global la rentrée prévue via les participations libres ;
- Voir s'il est possible de rationaliser le budget sur plusieurs projections (vu que 3 projections sont prévues) notamment pour les impressions ;

#### Des points d'attention :

1. Tel que présenté dans le dossier, le Conseil à l'impression que la partie « débat » qui est certainement la plus importante pour mobiliser est peu présente. Pour attirer du monde, il faut bien penser le débat (présence de personnalité connue, témoignage d'un autre quartier pour donner envie de participer, etc.). Le Conseil demande que soit développé la partie débat : quelles propositions pour engager les personnes intéressées (réunion la quinzaine qui suit ? ...).
2. Du point de vue du **critère lié à la pérennisation** de la démarche, la projection de film est une activité ponctuelle. Les membres du conseil posent la question de la capitalisation du projet. Il est important qu'avec le coach, le groupe puisse réfléchir comment en tirer de la matière qui puisse enrichir la dynamique quartier durable.
3. Sur base de la feuille de route, le groupe semble relativement réduit au regard du projet proposé qui nécessite une organisation importante. Il faut donc être attentif à ne pas viser trop « grand »
4. Comme évoqué plus haut, le Conseil note une **ambiguïté sur l'objectif** de la production : **sensibiliser** des acteurs du quartier (écoles, crèches, etc.) ou **mobiliser** des forces vives pour la dynamique Quartiers durables ? L'objectif doit être clarifié pour garantir l'impact du projet, sachant que c'est le second objectif qui doit être le moteur.
5. En fonction de l'objectif de sensibilisation ou de mobilisation, il serait nécessaire de pouvoir utiliser **d'autres canaux de communication** que les flyers et affiches. Cela devra être pensé en fonction des types de publics et de la mixité ou non de ceux-ci souhaitée
6. Le Conseil a du mal à comprendre le contenu du partenariat avec le théâtre. Est-il bien équilibré entre le groupe et le théâtre ? Est-ce que faire les 3 projections dans la même salle est pertinent en fonction de l'objectif et des publics visés. Pourquoi ne pas essayer d'avoir une salle communale gratuite ? Ou via le « Centre Communautaire du Chant d'Oiseau (CCCO) ». Le service nettoyage est-il indispensable à payer ou peut-il être réalisé par des bénévoles ?
7. On note également que la salle communale de WSP a déjà projeté le film « Demain » ; cela vaudrait la peine de se renseigner auprès de la commune pour l'accès au film

**Point de vue global sur le projet**

Le Conseil considère que le projet répond très bien aux différents critères de l'appel à projet Quartiers durables citoyens. Ce projet nécessite cependant un important volet de préparation et une étude de faisabilité pour pouvoir être mené. Dès, lors il est proposé d'organiser une rencontre entre le groupe porteur, le coach et Bruxelles Environnement afin de préciser les modalités de préparation (devis, étude...).

**Décision du Conseil :**

Le Conseil remet un **accord de principe pour le projet :**

- **Sous réserve de répondre aux conditions suivantes pour le Conseil du mois de septembre :**
  - o La présentation d'un budget étayé et précisé avec des devis :
    - pour la réalisation d'une étude de faisabilité en termes de stabilité (prenant en compte la captation de l'eau de pluie), de sécurité et d'approvisionnement en eau de pluie.
    - pour le matériel
    - pour la réalisation de la serre
  - o Apporter suffisamment de garanties quant à l'obtention du permis d'urbanisme car le Conseil émet des doutes que le délai soit suffisant pour avoir réellement le permis d'ici le mois de septembre.

Remarque : Si lors du conseil du mois de septembre, le budget n'est pas détaillé sur base de devis précis et que les garanties de faisabilité technique ne sont pas présentes en plus de l'aspect lié à l'obtention du permis d'urbanisme, la somme prévue pour ce projet sera remise dans le budget global disponible pour tous les projets qui seront analysés lors du conseil de septembre.

**Des points d'attention :**

1. Le projet dépend de l'obtention d'un permis d'urbanisme et de la mise à disposition de la toiture communale :
  - o L'obtention d'un permis prend du temps, ce temps a-t-il bien été évalué dans la faisabilité de réalisation du projet ?
  - o Un projet d'une telle ampleur sur un terrain communal est évidemment très intéressant en termes de dynamique relationnelle commune-quartier. Il est toutefois important d'être attentif à avoir une garantie de pérennité de la mise à disposition de la toiture. Une convention officielle semble ici indispensable.
2. Un point d'attention est à prendre en compte sur les besoins en eau d'une telle serre et sur la capacité de récolte via sa propre toiture : cela sous-entend la collecte et le stockage d'une grande quantité d'eau sur les toits. Attention à bien évaluer la capacité de la structure pour supporter un tel besoin.
3. Le Conseil invite le quartier à explorer des modèles plus innovants de serre, qui peuvent être moins coûteux parfois plus durable et plus légère. Le Conseil propose par exemple d'évaluer l'opportunité de développer une serre Géodésique.